L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
"Il faut que l'UNION soit conservee."
VENDREDI MATIN, 15 AOUT 1834.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 15 août.

L'anarchie est à son comble au Mexique; ce qui le prouve c'est l'arrêté qui vient d'être pris par le gouverneur de l'état de Mexico, contre le vice-président, D. Valentin Gomez Farias. Il dit que le vice-président a outre-passé ses pouvoirs et s'est armé contre les premiers pasteurs de l'église, et que ... que les citoyens furent faites à ce sujet, l'obligation à resister a un fonctionnaire qu'il appelle indigne, il ... qu'il ne reconnait pas D. Valentin Gomez Farias comme vice-president de la république.

... Qu'il declare comme étant sans effet, le décret qui dit ... le vice-president a bien mérité de la patrie.

... Que les lois d'ostracisme sont suspendues jusqu'à la ... du Congrès, et que tous ceux qui sont sortis de l'état ... de telles dispositions, peuvent y rentrer.

... les citoyens qui ont été obligés de quitter les ... pour les mêmes motifs, seront accueillis dans ... de Mexico.

... noms des navires arrivés d'Europe à New-York, ... Samson, de Londres; Hogarth, du Havre; Au-..., de Londres; Amawan, de Brême; Ju-... de Londres; Brunnett, du Havre; Trasty, de Londres; ... Spring, de Brême; Seadrift de St. ..., de Leghorn; Andes, du Havre; Tamerlan, de Londres; North Star, de Liverpool; Johaltan, de Stockholm; Carolina, do; Boreas, du Havre; Kutuzoff, de Liverpool; Helen, de Liverpool; Hector, do; Lexington, de ...; Catawba, de Liverpool; Mary, do; Potomac, de Hambourg; Leon ..., d'Anvers; Everett, ... Cornelia, ... de Trieste; Czar, de Greenock; ..., de Leigh, Wm Penn, de Liverpool. Le nombre des passagers ... s'élève à 1863.

NOUVELLES RECENTES D'EUROPE.

La ... du nord, arrivée hier, nous a apporté tous les ... arriérés. Les dates de New-York vont jusqu'au 31 ... inclusivement. Il y a plusieurs arrivages d'Europe, ... ce port, mais l'*Andes* parti du Hâvre le 23 juin, est celui qui a apporté les nouvelles les plus récentes. Nous donnons ... bas les extraits de ce qu'il y a de plus important.

En France, la majorité ministérielle de la chambre est acquise, on l'attribue à la crainte de la marche rapide du gouvernement vers le pouvoir absolu, et de la puissance immense dont il est revêtu. Au lieu d'un parti républicain, (à ... y en aura-t-il un membre dans la chambre,) on trouve une faction de légitimistes, dans laquelle vont figurer MM. Berryer, Hennequin, Labadie, probablement le duc de Fitz-James, et d'autres personnes de talent. Les fonds avaient baissé, et les ministres ont assayé, mais inutilement, de les ... en répandant le bruit qu'ils allaient payer l'intérêt des cinq pour cent espagnols.

On disait à Paris, que le duc de Bassano [Maret,] allait être nommé gouverneur général d'Algers. M. Lafitte avait été député pour deux villes, Bourbon-Vendée et Rouen.

Puisque nous savons à présent que sur les 320 membres qui ... élus pour la chambre des députés, il s'en trouve 270 en faveur de l'administration actuelle, nous pouvons nous regarder à présent comme assurés du paiement de l'indemnité des 25,000,000 de fr. qui nous est accordée dans le traité de 1831 en compensation des spoliations commises sur notre commerce. Les dispositions du roi et de ses ministres nous ont toujours été favorables à ce sujet.

Il est arrivé à Saint Omer plusieurs ingénieurs, pour préparer les plans d'un chemin à coulisse entre Paris et Lille ... duquel irait jusqu'à Dunkerke.

Louis Philippe visitera Toulon dans le mois de juillet.

... du Réparateur de Lyon, a été trouvé coupable ..., et condamné à 300 francs d'amende et quatre mois de prison.

L'ambassadeur de Suède vient de se remontrer aux Tuileries à la suite de la réconciliation qui venait d'avoir lieu entre les deux gouvernemens. On se rappellera qu'il avait quitté brusquement la cour de France, pour avoir vu représenter sur un des théâtres une pièce de comédie où Bernadotte n'était pas épargné.

MM. Carrel et Conseil, gérants du *National*, et M. Stevenot ... à Corbeil où ils avaient été appelés à l'occasion d'un procès, en traversant la Seine dans une barque pour aller examiner des travaux, la barque chavira, et ... furent précipités dans les flots. M. Carrel parvint à se sauver à la nage, et les autres périrent.

Le corps de M. Stevenot, le jeune ingénieur de Rouen qui était noyé avec M. Conseil, ayant été trouvé ... on avait différé l'enterrement de M. Conseil jusqu'à l'après-midi, pour que les funérailles de ces deux infortunés, se célébrassent en même tems. A trois heures et demie, les deux corps qui avaient été déposés au lieu où sont les bains flottans, furent débarqués par des bateaux, au boulevard Mont Rouge où s'était assemblé un grand concours de peuple. On les ... dans des cercueils sur deux corbillards, et le convoi ... suivi par de nombreux amis des défunts, et environ 600 autres personnes, commença en silence sa marche vers le cimetière. On ouvrit les portes de la chapelle, mais on ne célébra pas de cérémonies religieuses, les discours que prononcèrent, des degrés de l'escalier ..., MM. Sénard, Hingray, Vinsset et Carrel ont produit une vive sensation.

A M. Pasquier fut accusé il y a quelque tems devant le tribunal de police correctionnelle de Nantes, d'avoir effacé le buste du roi qui était peint au corps de garde de la garde nationale; il fut trouvé coupable et condamné à un mois de prison et cent francs d'amende.

On craint une mauvaise récolte à Orleans.

Le mariage de la princesse Saïha a été accompagné de grandes réjouissances à Constantinople.

Le commerce des laines a été récemment porté à un très-... élévation en Allemagne. Il s'est apporté au marché 1300 quintaux de cet article à Stettin dans un seul jour. Les prix plus avantageux s'attribuent au nouveau système de douanes.

Le comte Armansperg de Grèce, a résigné la place qu'il avait jusqu'ici occupée de seul représentant de la Régence.

Nous lisons dans les journaux de Paris, que le ministère des affaires étrangères, s'occupe sérieusement de l'affaire d'Haïty. Les malheureux Français [colons et préteurs] qui souffrent depuis si longtems de l'espèce d'abandon dans lequel ils ont été laissés, peuvent enfin ... voir le terme de leurs souffrances.

D'après les rapports officiels, il parait qu'il y n'eu, du ... 22 ..., 14 cholériques envoyés à l'hôpital de ...; 25 sont morts, 11 ont été guéris, et il ne reste que 3 malades.

PAROLES D'UN CROYANT.

Nous recevons de Paris un livre singulier, original, extraordinaire, un livre admirable; il a pour titre : *Paroles d'un Croyant*, par l'abbé de la Mennais. Un tel livre écrit par un prêtre, et par un tel prêtre, est un événement. On sait qu'en Europe, le clergé catholique avait montré jusqu'à présent peu de sympathie pour les idées de progrès et se faisait trainer péniblement à la remorque par la société. Or, voici un livre écrit par un de ses membres les plus illustres qui est en avant, certes beaucoup en avant de ce que l'Europe a produit jusqu'à ce jour de plus avancé. L'égalité et la fraternité universelle n'avait jamais été proclamée avec plus d'éloquence. Ce n'est pas qu'il faille chercher dans les *Paroles d'un croyant* la formule nette et explicite d'une théorie sociale nouvelle; elles ne contiennent rien de semblable, mais, comme, dans l'évangile dont les *Paroles d'un Croyant* ne sont qu'un magnifique écho, ce qu'on y trouvera, c'est un sentiment profond de la justice, c'est un amour passionné pour le pauvre, le faible, le malheureux, c'est une commisération immense pour les douleurs de l'humanité, c'est un merveilleux enthousiasme de liberté. Par ses précédens ouvrages, l'abbé de la Mennais avait donné la mesure de son génie; par ce dernier opuscule, il donne la mesure de son cœur. Encore une fois, les *Paroles d'un croyant* ne sont pas la formule d'une théorie sociale, et néanmoins elles ne peuvent avoir été écrites que par un homme qui voit la société sous son véritable point de vue. Sa pensée a revêtu une forme biblique, évangélique, apocalyptique; ce livre est avant tout l'œuvre d'un prêtre; mais ce prêtre est évidemment radical républicain. Au reste voici des citation qui en donneront une idée plus exacte et qui intéresseront davantage.

XVIII.

Vous n'avez qu'un père, qui est Dieu, et qu'un maître, qui est le Christ.

Quand donc on vous dira de ceux qui possèdent sur la terre une grande puissance : Voilà vos maîtres, ne le croyez point. S'ils sont justes, ce sont vos serviteurs; s'ils ne le sont pas, ce sont vos tyrans.

Tous naissent égaux : nul, en venant au monde, n'apporte avec lui le droit de commander.

... berceau un enfant criant et bavant, et ... qui lui disent, Seigneur ...

C'est le père qui a fait ces princes; parce qu'au lieu de s'aimer et de s'aider comme des frères, les hommes ont commencé à se nuire les uns aux autres.

Alors parmi eux ils en choisirent un ou plusieurs, qu'ils croyaient les plus justes, afin de protéger les bons contre les méchants, et que le faible pût vivre en paix.

Et le pouvoir qu'ils exerçaient était un pouvoir légitime, car c'était le pouvoir de Dieu qui veut que la justice règne, et le pouvoir du peuple qui les avait élus.

Et c'est pourquoi chacun était tenu en conscience de leur obéir.

Mais il s'en trouva aussi bientôt qui voulurent régner par eux-mêmes, comme s'ils eussent été d'une nature plus élevée que celle de leurs frères.

Et le pouvoir de ceux-ci n'est pas légitime, car c'est le pouvoir de Satan, et leur domination est celle de l'orgueil et de la convoitise.

Et c'est pourquoi, lorsqu'on n'a pas à craindre qu'il en résulte plus de mal, chacun peut et quelquefois doit en conscience leur résister.

Dans la balance du droit éternel, votre volonté pèse plus que la volonté des rois; car ce sont les peuples qui font les rois, et les rois sont faits pour les peuples, et les peuples ne sont pas faits pour les rois.

Le père céleste n'a point formé les membres de ses enfants pour qu'ils fussent brisés par des fers, ni leur âme pour qu'elle fût meurtrie par la servitude.

Il les a unis en famille, et toutes les familles sont sœurs; il les a unis en nations, et toutes les nations sont sœurs; et quiconque sépare les familles des familles, les nations des nations, divise ce que Dieu a uni : il fait l'œuvre de Satan.

Et ce qui unit les familles aux familles, les nations aux nations, c'est premièrement la loi de Dieu, la loi de justice et de charité, et ensuite la loi de liberté, qui est aussi la loi de Dieu.

Car sans la liberté quelle union existerait-il entre les hommes? Ils seraient unis comme le cheval est uni à celui qui le monte, comme le fouet du maître à la peau de l'esclave.

Si donc quelqu'un vient et dit. Vous êtes à moi; répondez : Non; nous sommes à Dieu, qui est notre père, et au Christ, qui est notre seul maître.

XXIX.

Croyez vous que le bœuf qu'on nourrit à l'étable pour l'atteler au joug et qu'on engraisse pour la boucherie, soit plus à envier que le taureau qui cherche libre sa nourriture dans les forêts?

Croyez-vous que le cheval qu'on selle et qu'on bride, et qui a toujours abondamment du foin dans le ratelier, jouisse d'un sort préférable à celui de l'étalon qui, délivré de toute entrave, hennit et bondit dans la plaine?

Croyez-vous que le chapon à qui l'on jette du grain dans la basse-cour, soit plus heureux que le ramier qui, le matin, ne sait pas où il trouvera sa pâture de la journée?

Croyez-vous que celui qui se promène tranquille dans un de ces parcs qu'on appelle royaumes, ait une vie plus douce que le fugitif, qui, de bois en bois et de rocher en rocher, s'en va le cœur plein de l'espérance de se créer une patrie?

Croyez-vous que celui qui dort, la corde au cou, sur la litière que lui a jetée son maître, ait un meilleur sommeil que celui qui, après avoir combattu pendant le jour pour ne dépendre d'aucun maître, se repose quelques heures, la nuit, sur la terre, au coin d'un champ?

Croyez-vous que le lâche qui tremble en tout lieu la chaîne de l'esclave, soit moins chargé que l'homme de courage qui porte les fers du prisonnier?

Croyez-vous que l'homme timide qui expire dans son lit, étouffé par l'air infect qui environne la tyrannie, ait une mort plus désirable que l'homme ferme qui, sur l'échafaud, rend à Dieu son âme libre comme il l'a reçue de lui?

Le travail est partout et la souffrance partout : seulement il y a des travaux stériles et des travaux féconds, des souffrances infâmes et des souffrances glorieuses.

Ce livre était fait pour produire une sensation profonde. Aussi notre correspondant nous annonce-t-il que, depuis long-tems, aucun livre ne s'était répandu avec une rapidité aussi étonnante. Sans compter les trois éditions françaises épuisées en un mois, il s'en est fait en Belgique, quatre contrefaçons enlevées en trois semaines. Il a été traduit en Anglais, en Allemand, en Italien, en Suédois; on parlait d'une traduction espagnole.

Certes la France, le clergé catholique devrait être fier d'avoir produit ce chef-d'œuvre. Eh bien! le croirait-on? il a rencontré en France et particulièrement dans le sein du clergé catholique une opposition inexplicable. Notre correspondant nous transmet à cet égard des détails curieux d'où il résulte qu'il a été attaqué, avec une véhémence qui décèle la passion et de la haine, par presque tous les journaux carlistes, à l'exception de la *Quotidienne* qui depuis quelque temps semble s'être un peu rajeunie, et dont le rédacteur en chef, Mr. de Brian, a dans tous les partis, la réputation d'un homme d'honneur. A Paris, la *Gazette de France*, le *Rénovateur* le *Journal des villes et des campagnes*, et dans les provinces, le *Journal des Nivernais*, la *Gazette du Languedoc*, le *Journal des Bourbonnais*, la *Gazette d'Auvergne, &c. &c.*, ont épuisé le vocabulaire de l'injure. Mais les articles les plus passionnés sont ceux de quelques petits journaux spécialement occupés de matières religieuses. Il s'est fait en Europe dans quelques têtes, une deplorable alliance entre la religion et les préjugés politiques les plus arriérés. Le fruit de ce bizarre accouplement, est une espèce de fanatisme politico-religieux qui rappelle les passions d'un autre âge.

L'Ami de la Religion et surtout *l'univers religieux* s'en sont faits les organes. Mais leur haine est peu dangereuse.

Les journaux du gouvernement, *les Débats, le Constitutionnel* n'ont pas été moins violents dans leurs récriminations, et il est aisé de comprendre pourquoi. En revanche, Mr. de la Mennais a obtenu une riche compensation dans les brûlantes sympathies de la jeunesse. Il a trouvé de nombreux échos dans les têtes et les cœurs généreux et indépendants. Le parti républicain qui prend en France de grands accroissements, et qui tous les jours, fait de nouveaux progrès dans l'intelligence des questions sociales, a battu des mains à la sainte parole du prêtre. La *Revue des deux mondes*, la *Revue de Paris*, la *France littéraire*, le *National* le *Bon Sens*, le *Populaire*, le *Peuple Souverain* de Marseille, l'*Indicateur* de Bordeaux, le *Précurseur de Lyon*, etc., n'ont eu qu'un même élan d'admiration et d'enthousiasme. La *Revue Républicaine* s'est écriée qu'il faudrait tirer les *paroles d'un croyant* à trente deux millions d'exemplaires, comme Dieu a tiré la nation française. "Ce livre n'est pas, dit-elle la propriété d'un homme, c'est la propriété de la nation;" et nous, nous disons que c'est la propriété du monde.

A tant de sympathies, nous n'ajouterons plus qu'une autre sympathie; et celle-là ira au cœur des bons Américains; car elle sort de la tombe et de quelle tombe! Lafayette expirant, Lafayette sur son lit de mort, Lafayette a lu les *paroles d'un croyant* et les *paroles d'un croyant* ont été sa dernière lumière et sa dernière consolation. En voyant dans un livre de France, le dogme sacré que lui-même écrivit autrefois avec son épée sur le sol de l'Amérique, sa vieille âme a reconnue la voix de sa jeunesse. *Ce sont*, dit-il, *les droits de l'homme plus le style et le talent.*

C'est du fond du cœur que nous nous réjouissons de voir les théories de vraie liberté, les théories américaines, étendre incessamment leur domaine au delà des mers. Les hautes intelligences qui s'en sont constituées les défenseurs, ne sont que les avant-coureurs et les prophètes d'une régénération morale universelle. L'Europe a fait la conquête de l'Amérique; mais le tems n'est pas loin, nous osons le prédire, où l'Amérique fera la conquête de l'Europe.

EXTERIEUR.

FRANCE.

PARIS, 23 juin.

ELECTIONS DE PARIS.

1er Collège: M. Jacqueminot, 587 voix. (M. Dupont de l'Eure, 183.)
2e Collège: M. Jacques Lefebvre, 921 voix. (M. J. Laffitte, 702)
3e Collège: M. Odier, 642 voix. (M. Chouvreux, 270).
4e Collège: M. Ganneron, 863 voix. (M. Odilon-Barrot. 219.)
5e Collège: M. Thiers, 508 voix. (M. Salverte, 374.)
6e Collège: M. F. Delessert, 690 voix. (M. Arago, 430.)
7e Collège: M. Delaborde, 485 voix. (M. Bérard, 146.)
8e Collège: M. Paturle, 370 voix. (M. Daunou, 129.)
9e Collège: M. de Schonen, 263 voix. (M. Bouvaret, 436.)
10e Collège: M. Ch. Dupin, 621 voix. (M. Hyde de Neuville, ...)
11e Collège: M. Demonts, 602 voix. (M. Chardel, 266.)
12e Collège: M. Panis, 318 voix. (M. de Chateaubriand, ...)
Saint-Denis: M. Prémicourt, 465 voix. M. Laffitte, 178.
Sceaux: Second tour de scrutin.

Les élections continuent à être complètement ministérielles. Toutefois M. Arago a été nommé à Narbonne, M. Cormenin à Joigny (double nomination), M. Laffitte, nommé dans deux colléges; M. Ch. Comte à Mamners, M. Mauguin à Beaune. On parle aussi de la nomination de M. G. Pagès à Grenoble, mais le fait est moins sûr. On croit d'un autre côté que le général Bugeaud n'est point réélu à Excideuil. Ce qui accrédite cette opinion, c'est que cet après midi encore au ministère, on feignait d'ignorer les résultats des opérations de ces deux colléges.

M. Dupont (de l'Eure), nommé à Brionne, a échoué à Bernay, par la mauvaise volonté de M. Lys, qu'il avait fait nommer il y a peu de mois, et qui s'est porté du côté du candidat ministériel.

Le marquis de Dalmatie, fils du ministre de la guerre, a été nommé à Castres. M. Blanc, secrétaire général du ministre de l'intérieur, est nommé à Rochouart (Haute-Vienne), et M. Saint-Marc Girardin à Saint-Yriex (même département).

Le successeur de M. Cabet, à Dijon, est un ministériel, M. Heruoux, candidat patriote et député sortant, a été réélu.

Sur les 320 députés connus cet après-midi, on cite 45 à 50 opposans, et 270 à 230 ministériels. Mais quelques-uns de ces ministériels disent à leurs amis qu'il faudra bien qu'il y ait une opposition dans la chambre, c'est-à-dire qu'ils pensent ... nouveau tiers-parti. ... Strasbourg en remplacement de MM. Voyer-d'Argenson, Odillon-Barrot, Coutmann et Muntz, ont protesté contre la dénomination de ministériels on verra bien ce qu'il seront. Ce qui serait singulier, c'est qu'à Strasbourg les colléges électoraux eussent voté pour le pouvoir, tandis que les électeurs de la garde nationale n'ont au contraire proposé pour le grade de colonel que des candidats patriotes.

A Lille, M. de Fitz-James avait des chances pour un deuxième tour de scrutin, le premier n'ayant point donné de résultat.

—La cour des pairs a délivré jusqu'à ce jour plus de quatre cents mandats d'arrestation, de perquisition et commissions rogatoires. Son greffe est encombré d'une énorme quantité de dossiers, de paquets de brochures, manuscrits et correspondances envoyés des départemens, et dont le triage demande un tems considérable. Le nombre des arrestations opérées à Paris et dans la banlieue depuis le 11 avril dépasse 960.

Le nombre des arrestations faites à Lyon depuis le commencement de l'insurrection est de 1,150 à 1,200. Toutes les prisons de cette ville sont encombrées, et la seule prison de Perrache renferme 460 détenus. Dimanche dernier, il y a eu quelques nouvelles incarcérations, à la suite de la marche de plusieurs patrouilles, des doublemens des postes et des bruits répandus qu'il y avait émeute pour le 21 à l'occasion des élections. En attendant, il émigre toujours des ouvriers et ce sont les meilleurs. On arrête ceux qui sortent de Lyon sans passeport, mais il ne paraît pas que cette mesure les retienne et ramène du travail à aucun genre d'industrie.

[*Courrier français.*]

Les candidats du parti légitimiste ont à tout le titre de candidats indépendants; c'est sous cette dénomination qu'ils se présentèrent aux colléges électoraux.

Le Messager nous dit que la duchesse de Berri vient de signer l'acte important de sa renonciation à la tutelle de ses enfans. C'est à sa dernière visite à Prague, que Charles X lui demanda cet acte, à cause du mariage qu'elle avait contracté.

Une lettre d'Ancône nous dit que la république de Saint-Marino venait d'adresser des notes aux cabinets de France et d'Angleterre, sur les Polonais, qui se sont réfugiés dans le sein de la République, déclarant que comme ces réfugiés se conduisent d'une manière irréprochable, et gagnent leur subsistance par leur industrie, les autorités se refusait de les chasser.

PARIS 12 juin.

—Une lettre d'Alger, à la date du 31 mai, contient les nouvelles suivantes:

"Le chef des Arabes du désert, dont le pays est à dix journées d'Alger, vient d'envoyer ici l'offre de faire cause commune avec les Français et de les soutenir avec toutes ses forces, qui consistent en 12,000 hommes de cavalerie; il a fait présent au général d'un chapeau à grandes plumes ce qui est un signe de première autorité, et il offre de plus à l'appui de ses promesses d'alliance, des ôtages pris dans sa famille et parmi les plus considérables de ses sujets.

"D'un autre côté, la tribu, qui est à quatre heures au-delà des avant-postes, à droite de Blida, et contre laquelle on s'est battu il y a peu de jours, vient de faire sa soumission; c'est aujourd'hui même qu'on doit signer l'acte sur les lieux."

ESPAGNE.

Extrait d'une lettre de Madrid, datée du 12 du courant. ... que les Cortès seront assemblées le gouvernement ... proposer les mesures importantes suivantes: Premièrement, l'exclusion des ... Carlistes de tous les emplois publics. 2e. la justice des réclamations de toutes les personnes qui ont acquis de la propriété nationale sous le gouvernement constitutionnel, et qui demandent à être remboursées des frais qu'elles ont faits, pour améliorer cette propriété, et à recevoir l'intérêt du capital qu'elles ont déboursé. 3e. L'exécution du décret de Ferdinand VII, lancé le 30 septembre 1823, la veille de son départ pour Cadix, par lequel il s'engageait solennellement à maintenir dans leurs fonctions, honneurs, appointemens, tous ceux qui avaient obtenu leurs dignités sous le gouvernement constitutionnel. "Le duc d'Angoulême ne fit aucun ... ce décret que le jour où Ferdinand jeta le masque et se montra dans son vrai caractère, si ces nouvelles sont vraies, les mesures à proposer reconnaîtraient tous les actes du gouvernement constitutionnel, y compris la dette publique, car le décret du 30 septembre déclare tous les actes de ce gouvernement valides.

ANGLETERRE.

LONDRES, 21 juin.

Depuis le matin nous n'avons rien appris de nouveau sur la forme politique du continent et de la Péninsule. L'argent a été plus difficile à obtenir aujourd'hui et l'apathie des spéculateurs dans les fonds anglais s'attribue surtout à la défiance qu'inspirent les mesures dont s'occupe le ministère actuel.

Les marchés étrangers languissent comme celui d'Angleterre, et la rage de spéculer est suspendue de toutes parts.

ALGER.

D'après les dernières nouvelles de cette ville, le traité récemment conclu entre Abdel Kader et le commandant en chef français, résident à Gran a inspiré si peu de confiance aux Arabes, que le chef de la tribu, campé près de Mascara ... Kébir et le Chef des Garabats ont refusé de le mener à Abdel Kader, qui désirait les prendre sous sa protection.

VIENNE.

Les plénipotentiaires de France et d'Angleterre ont soutenu tous les mesures prises à Samos, et ont en quelque sorte permis au sultan d'exercer toute son autorité sur cette île. Il est difficile de résoudre le problème de ces combinaisons politiques.

Toute corespondance entre le Portugal et la France était interdite pendant la domination du don Miguel, aucune lettre ne passait autrement que par la voie de l'Angleterre, lorsque des occasions se présentaient, ce qui était bien rare. Telle étaient dans ce tems là la politique suspecte et tyrannique du gouvernement portugais. Cependant, depuis que ce pays a recouvré la liberté, aussi bien que l'Espagne, les maîtres de poste ont trouvé toutes les lettres et les papiers qui avaient été retenus plusieurs années et les ont envoyés à leurs adresse.

Une lettre de Milan, en date du 23 mai, contient ce qui suit :

"Les dispositions militaires prises en Savoie n'ont point été une ... par le roi de Sardaigne, mais bien commandées par son tuteur. L'Autriche veut qu'il impose aux Suisses, et croit que la France va établir à Lyon une armée d'observation. Comme à tout instant les troupes impériales peuvent passer les frontières (qu'elles bordent sur une ligne étendue), il faut que le gouvernement, ... en Savoie, ... Aussi tout est-il préparé pour porter à 24 ou 25 mille hommes les forces qui se cantonnent dans la partie de ce pays qui touche à la France, et pour ... les positions. Le roi donne un nouveau gage de sa vassalité en décidant que son armée sera accrue d'un bon tiers ou davantage; sans cela M. de Latour ne lui aurait pas laissé faire des emprunts... *L'intérêt de toutes les puissances* est toujours le prétexte habituel, selon l'usage; mais, dans cette communauté, l'un fait ce qu'il veut et l'autre ce qu'on lui fait faire, sans s'embarrasser de la suite. C'est ainsi que la présence des officiers autrichiens, partis d'ici pour Turin, peut fort bien indisposer les officiers sardes, et que l'introduction projetée de la discipline allemande parmi les hommes habitués à un régime à peu près tout français aura probablement de très mauvais effets."

(*Helvétie*)

—Un de nos correspondants nous mande ce qui suit:

"Un crime horrible vient d'être commis à Arles par un enfant de onze ans sur une petite fille de cinq ans; les circonstances particulières qui se rattachent à cet évènement ont porté ... la population tout entière de cette ville un ... d'étonnement que de douleur ... concevoir ... santé le hideux assemblage ... chez un ... aussi jeune. Dimanche dernier l'accusé François, gardien des bœufs dans les marais qui avoisinent la ville d'Arles, rencontra Marton, sa jeune voisine, avec laquelle il avait l'habitude de jouer; il lui proposa de venir l'accompagner dans les marais où ses bœufs étaient à paître; la petite fille accepta la proposition. Ils arrivent sur les bords de la Vuidange, dont les eaux étaient fort hautes en ce moment.

"François suivait sa compagne à quelques pas de distance; il arracha un roseau sur son passage, et s'amusa à l'en frapper légèrement sur le dos. Celle-ci se prêta à cet amusement; les coups redoublent de force; Marton ne rit plus et voudrait même se plaindre, mais elle n'ose, car elle croit toujours que la plaisanterie continue. Son erreur est bientôt dissipée: elle se sent saisir par François, qui la renverse sur les bords de la Vuidange, commet sur elle des actes de dépravation que son âge ne devrait pas même lui permettre de soupçonner. La pauvre enfant crie; son agresseur lui enfonce alors à plusieurs reprises dans les entrailles un roseau noueux, qui les lui déchire; le sang jaillit avec abondance, Marton appelle sa mère, mais sa mère est loin de là.

"La douleur lui donne cependant des forces, elle parvient à se dégager des mains de son ennemi; mais celui-ci plus âgé et plus robuste, la saisit de nouveau, la menace de la jeter dans la Vuidange si elle continue à pleurer. La douleur est plus puissante que la crainte; ses cris se font entendre encore, le jeune monstre la précipite dans l'eau. "C'est en vain que la malheureuse petite cherche à s'accrocher aux herbes qui croissent sur les bords, elle est impitoyablement repoussée à coups de pierre, et le monstre pour l'achever, s'arme d'un énorme bâton et la replonge sous les eaux dont elle n'a été retirée que 24 heures après. M. Berluc, procureur du roi, s'est rendu sur les lieux accompagné du juge d'instruction; ils ont fait arrêter ce petit misérable, contre lequel s'élèvent des charges si accablantes.

"On dit que parmi les témoins de ces actes de férocité se trouvent d'autres enfans dont les plus âgés n'ont que cinq ans; ils ont fait, conduits à la justice, toutes les circonstances de cet épouvantable événement, l'accusé est resté froid, impassible, à la vue du cadavre; semblable à un long habitué des crimes, il calcule de sang-froid ses moyens de défense, répond avec adresse à toutes les questions qui lui sont faites, et, avec une audace qui ne se dément jamais il accuse les enfans témoins de ses atrocités d'être eux-mêmes les auteurs des crimes qu'ils lui imputent.

(*Gazette nationale de Marseille.*)

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

... du 10 juin.

Affaires de MM. Gervais (de Caen) et Guillemot, gérant du Messager, contre M. Gisquet.

Le greffier donne lecture des articles incriminés, de la plainte du préfet de police et du réquisitoire de M. le procureur-général.

Nous croyons devoir remettre sous les yeux de nos lecteurs les principaux passages de la lettre de M. Gervais qui est l'objet de cet important procès.

"Au bout d'un instant, quelques agents rentrèrent en désordre et entourèrent M. le lieutenant-colonel de la garde municipale qui se promenait dans la cour; il se retourna vivement et cria: *A cheval la cavalerie, dehors l'infanterie, le poste, tout le monde, vite, vite!* sa voix était impérieuse, agitée; la cavalerie, l'infanterie, une bande d'assommeurs se précipitèrent et disparurent vers le quai. Le calme ne dura pas long-temps dans la cour; dix minutes environ après cette alerte, des cris perçant se firent entendre; une foule de sergens en bourgeois rentraient en tumulte, entraînant au milieu d'eux un jeune homme que je reconnus pour être M. Giroux; on l'assommait à coups de pieds, à coup de poing, on l'écrasait à coups de bâton sur la tête et sur les épaules. C'était le début de la scène d'horreur dont nous allions être témoins. Collés aux carreaux, malgré les menaces des sentinelles qui plusieurs fois nous couchèrent en joues, nous n'avons perdu aucun de ces affreux détails, que l'arrivée de nouveaux prisonniers renouvelait à chaque instant.

"A dater de ce moment jusque vers le milieu de la nuit les cris de douleurs des malheureux qu'on torturait, les imprécations furieuses des assommeurs cessèrent rarement de se faire entendre. Une troupe d'agents occupait le passage voûté, et le prisonnier qui, par miracle, avait traversé la cour sans être assommé, voyait commencer là son supplice. Très peu y échappèrent; beaucoup plus ont été frappés, torturés, depuis l'endroit où on les a arrêtés jusqu'au cachot où on les a jetés; et c'est à dessein que je me sers pour le seconde fois du mot torturé; j'ai vu plusieurs malheureux qui avaient les jambes dépouillées depuis le mollet jusqu'à la cheville, parce qu'à chaque pas leurs conducteurs avaient pris à leur déchirer les chairs avec les clous de leurs souliers. Un malheureux ouvrier, vêtu d'une blouse, traversait la cour sous la garde d'un seul agent; il gagnait le passage en toute hâte, et déjà nous croyons qu'il échapperait aux coups, quand un garde municipal de ravise, quitte la bride de son cheval, saisit à deux mains le fourreau de fer de son sabre, et; d'un coup lancé à toute volée, précipite le malheureux à quatre pas. Je ne saurais dire de combien de faits de ce genre nous avons été témoins; je n'en citerai qu'un seul, il les résume tous, et ne peut trouver d'analogue que dans les massacres de septembre. Vers le soir, nous apperçûmes un prisonnier entrant é on porté par des gardes municipaux à pied: une foule d'assommeurs le suivit en l'accablant de coups; ses habits étaient en lambeaux; son visage, couvert de sang, n'avait plus de forme humaine; sa tête, penchée en arrière, ballotait sur ses épaules et il paraissait inanimé. Tout à coup, un des misérables qui le suivait lui relève la tête d'un coup de pied, et nous entendons distinctement ces mots: "Crie donc, brigand, crie donc république!" La foule se ressera, les coups redoublèrent, et, au moment où le groupe s'engageait sous la voûte, la cour retentit de cris affreux: les bourreaux avaient réussi, le républicain criait.

La plainte de M. Gisquet est assez curieuse pour qu'on en rapporte un extrait:

"J'espère, M. le procureur général, que la justice ne souffrira pas qu'un visionnaire ou un *imposteur*, tel que le sieur Gervais, puisse persévérer impunément dans la *méprisable* et *coupable* habitude qu'il a prise d'exciter, à l'aide d'accusations mensongères, la haine du public contre les agens de mon administration, et qu'un journal *quel qu'il soit le mépris qu'il inspire*, se fasse l'écho de pareilles calomnies."

(La lecture de cette pièce excite dans l'auditoire, une sorte de stupéfaction; le style de M. Gisquet cause un étonnement qui se manifeste même parmi MM. les *jurés*.)

MM. Gervais et Guillemot sont prévenus de diffamation envers des agens de l'autorité publique, dépendant de l'administration dont M. Gisquet est le chef.

D. Prévenus, demandez-vous à faire la preuve des faits articulés?

M. Guillemot : M. Gervais, qui a signalé les faits, se charge d'en fournir la preuve.

M. Gervais : Je le demande positivement.

M. Gervais donne d'abord quelques explications sur les localités de la Préfecture, afin de mettre à même les jurés d'apprécier les faits qui vont être déroulés devant eux. Il y a à la Préfecture de police deux cours: par un corridor obscur de la fenêtre où il était placé, l'accusé a pu plonger ses regards sur la cour du quai des Lunettes.

Me. Dupin : Je desirerais que M. Gervais voulût bien dire où il se trouvait. (L'avocat reproduit les explications.)

M. Gervais était dans la cour donnant sur le Pont-Saint-Michel, ou sur une autre?

M. Gervais: J'étais dans le bâtiment aboutissant à la cour donnant sur le quai des Lunettes.

M. Legorrec: Pouvez-vous voir ce qui se passait sous le passage voûté.

M. Gervais: Tout cela dépend de la fenêtre à laquelle on était place, car il y avait deux fenêtres; de l'une d'elles on pouvait voir sous une partie de la voûte.

On procède à l'audition des témoins.

M. Legoff (René-Marie) premier témoin, âgé de 34, ans, imprimeur, détenu à la Force : J'ai été arrêté le 13 au café de la rue des Mathurins, avec 62 autres personnes, on nous a conduits à la Préfecture; arrivés dans la deuxième cour, nous avons entendu crier : "Assommez-les, ce sont des républicains." J'ai reçu d'un gendarme un coup de pied très violent dans la hanche; de la chambre où nous avons été placés, nous avons vu un enfant maltraité.

M. Gervais : Quelle était l'impression générale parmi les détenus?

Le témoin : Il n'y avait qu'un cri pour protester contre les odieuses violences de la nuit. C'est moi qui ai soigné le jeune Giroux.

Un juré : Celui qui a été tant maltraité dans la cour?—Oui monsieur.

M. le Président : Quel jour ont eu lieu ces faits?—R. Je ne sais pas précisément. Il était tard lorsqu'on ... sortis.

Me. Dupin : Le témoin n'est-il pas membre de la société des Droits de l'Homme?

M. Gervais avec chaleur : Je m'oppose formellement à ce que ... c'est un acte ... de la part des témoins ... dans cette affaire. Quoi! voudriez-vous ... une circonstance qui pourrait ... de la manière des ... Je m'étonne que la question soit ...

Me. Dupin : Je n'ai pas voulu compromettre le témoin. D'ailleurs, c'est ... à la chambre des pairs qu'il est de la Société des Droits de l'Homme?

M. Gervais: M. Dupin ne sait pas comment la cour des pairs pourra ... qu'il a ... que ... il ... de la ... tant, par un ... de ... à se ... à ce sujet que je dois ... tion. Jugez si le fait est grave.

M. L'avocat Général insiste que la question soit posée dans les termes indiqués par Me. Dupin.

Me. Dupin donne ... des conclusions formelles à ce sujet.

Me. Mauguin: Je ne veux pas trop insister sur cette circonstance, élevée avec tant d'insistance par l'avocat de la partie civile. Que va-t-il arriver de tout cela?

M. le préfet de police a appelé un très grand nombre de témoins la plupart sergens de ville, officiers de paix, agens de police, etc, etc. Nous avons le droit de leur demander à leur qualité; n'a-t-il le droit pas, car il n'est pas d'usage qu'on dise ces choses là tout haut. Ainsi donc, par système qu'on veut faire prévaloir, les témoins seront exposés à se charger eux mêmes ou à se parjurer; ... la manière de procéder de la partie civile compromettrait le témoin, sans aucune utilité pour la vérité.

Me. Dupin: Je ne m'opposerai pas à ce qu'on adresse aux témoins cités par mon client toutes les questions que ... croiront convenables.

Me. Mauguin, souriant: Il faut avouer que le résultat ne serait pas de nature à les compromettre.

La cour se retire pour délibérer sur cet incident. (Agitation dans l'auditoire.)

Au bout d'une demi-heure, la cour, rentrée en séance, rend un arrêt par lequel: "Considérant que l'article 319 ... droit d'écarter tout ce qui pourrait être étranger aux débats, et que la question qu'on veut poser est une question purement politique, n'ayant aucun trait à la moralité des témoins;

"Dit qu'il sera passé outre."

M. J. Lacambré, 2e. témoin, étudiant en médecine, âgé de 21 ans, détenu à Sainte-Pélagie: Arrêté en nombre de 63 le 13 avril, nous fûmes conduits à la Préfecture; dans le trajet, nous n'eûmes à essuyer que des menaces et des outrages; arrivés dans la cour, nous fûmes en butte aux plus grandes violences; des gardes municipaux à cheval en descendirent pour nous frapper; dans la salle, où nous fûmes entassés, entra un jeune homme, tout sanglant, les jambes déchirées, les habits en lambeaux; il fut pansé par nous.

M. Le Conseiller de Berny: Avez-vous été victime de violence?—R. Non, Monsieur, mais j'avais au bras un jeune homme qui reçut un si violent coup de pied, qu'il faillit en tomber. Le 14 avril, à trois heures, on amena trois jeunes gens; le sergent de ville dont ... leur ... de frapper en disant: "N'épargnez pas la casquette. (Mouvement.)

M. Le Président: Allez vous asseoir.

M. Lecambre: J'ai encore un fait à signaler. On amena, une heure après, un individu en blouse bleue; un sergent, en redingote bleue, dit à trois soldats de ligue (je puis répéter les termes): *Foutez-en ce satré il faut ... ce gredin de républicain!* Bientôt en effet, nous l'entendîmes frapper à plusieurs reprises. Ce ne fut parmi nous qu'un cri d'indignation.

M. Claude-Etienne Viellet, étudiant en médecine, 3e. témoin: Le 13 avril, je traversais la rue adjacente à la rue Saint-Martin, lorsqu'un soldat se rua sur moi et m'enfonça violemment mon chapeau; je fus ensuite conduit chez le commissaire de police par des gardes nationaux qui proféraient les plus atroces vociférations. Je trouvai là un de mes amis, M. Charpentier.

Nous fûmes transférés à la Préfecture de police, où je vis beaucoup de détenus frappés, soit par les gardes nationaux, soit par les gardes municipaux; j'ai vu un de nos geôliers traîner un détenu sur le dos jusqu'au cachot. Ce détenu était Moyssin.

D. Reconnaîtrez-vous bien le gardien?—R. Oui sans doute, c'est Gillet, brigadier des gardiens...

La suite au numéro prochain.

COMMERCIAL.

HAVRE, ... juin.

Les ventes de coton ne sont pas si animées, et les prix si fermes qu'ils étaient.

26 juin—371 balles coton d'Orléans de 122 à 1281 50c, 69 Mobile à 114; 353 Georgie 115 à 118.
27 juin—29 balles coton d'Orléans 121, 35 Mobile 110 à 114; 510 Georgie 111 à 112, 30 Virginie 118.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Goël North Branch, Champlin, New York, capitaine.
Goël Eulalia, Puente, Campêche, F Tio.
Goël Ramoncito, Arcina, Havane, Garcia, Buyo et co.
Goël Tampico, Gird, Tampico, J A Merle et co.
Goël Josefa, Derantes, Campêche, F Tio.
Navire United States, McMichael, Philadelphie, S Thompson.

ARRIVES.

Bateau de remorque Shark, Pinegan, des passes, il a amené la goel Anne, de Matamoras : et le brick Emelio, 10 jours de la Havane.

Bateau de remorque Lion, Hubbi, des passes, il a amené le brick Oscar.

Brick Oscar, ——, de Cadiz.
Brick Emilio, Just, de la Havane.
Goël Annce, Brunett, 4 jours de Matamoras.
Bateau à vapeur Huntsville, Sellers, Bayou-Sarah.

Pour Manchester, Vicksburg, Grand Gulf, Rodney, Natchez et les autres ports intermédiaires.

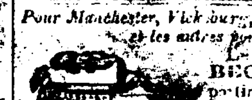

Le régulier bateau à vapeur ALBEONA, capitaine N. R. Glover, partira promptement pour les lieux ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,
13 août rue Poydras, No. 24.

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET BILOXI.

REGLEMENT POUR LE DEPART DU BATEAU-A-VAPEUR DELTA, Capitaine *Nutique*,

Jours du départ p. *Mandeville*, Départ de Mandeville à la N. O.
Jeudi à 8 heures et 1-2 A. M. Dimanche à 5 heures 1-2 A M.
Vendredi à 8 heures 1-2 A M. Lundi à 5 heures A M.
Samedi à 5 heures 1-2 P. M. Mercredi à 5 heures A M. de
Dimanche à 8 heures 1-2 A M Biloxi.
Mardi, à 8 heures 1-2 pour Les autres jours de Mandeville
Biloxi, A. M. à 5 heures P. M. 8 août

POUR PASCAGOULA.

Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Baies de St. Louis, de Biloxi, et à tous les débarquemens intermédiaires, et quittera le chemin à coulisse tous les mercredis et les samedis, à 7 heures du matin, il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
6 août—6m J. B. BYRNE.

POUR OMOA.

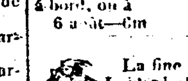

La fine voilière goelette ECLIPSE, capitaine Leidesdorff, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. LE BLANC,
6 août No. 103, rue Royale.

A FRETER.

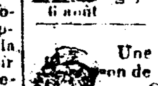

Une bonne goelette pour apporter une cargaison de sucre des Attakapas à la Nouvelle-Orléans. S'adresser à
4 août DUCROS & MORPHY.

LES créanciers de la société qui a existé sous la raison de François Dugué & Co., sont priés de faire connaître dans le plus bref délai possible le montant et la nature de leurs réclamations contre la dite société à M. Félix de Armas, notaire public, ou à M. Albert Hoa, avocat, en leurs bureaux, encoignure des rues Royale et St. Louis. 15 août—5?

TOUTES les personnes ayant des réclamations à faire contre la succession de Louis Simon Rieux, sont invitées à les présenter au soussigné, administrateur de la dite succession; et celles qui lui doivent sont priées de venir immédiatement solder leurs comptes.
JH. GIRARD,
15 août—3 rue St. Louis, No. 61.

UN instituteur natif de Paris, (France) venant du Canada où il a exercé pendant quatre années, en qualité de maître salarié par le gouvernement, pour l'instruction élémentaire, désirerait une place sur une habitation pour enseigner la lecture, l'écriture, l'arithmétique et le français grammaticalement; il est porteur de certificats les plus recommandables dans cette profession.
S'adresser au bureau de l'Abeille.
15 août

LES exécuteurs de feu Paul Mathias Anatole Peychaud, prient les personnes qui ont des réclamations contre la succession du défunt, de présenter leurs titres à M. Carlile Pollock, not. pub., qui prendra une note exacte du montant et de la nature de chaque créance.
15 août—...

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE ST. BERNARD—Cour des Preuves—Attendu que Victor Debouchel a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Francisco Llamosas, décédé intestat; avis est le present donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Paroisse St. Bernard, le 13 août 1834.
15 août OCTAVE S. ROUSSEAU, juge

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE ST. BERNARD—Cour des Preuves—Attendu que François H. Petitpain a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Francisco Llamosas décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la demande de la dite pétition.
Paroisse St. Bernard, le 13 août 1834.
15 août OCTAVE S. ROUSSEAU, juge

FOIN—400 balles de Foin, à vendre par
JULES LE BLANC,
15 août rue Royale, No. 103.

M. J. B. FAGOT, qui a eu la bonté de mettre à la poste une lettre à mon adresse, venant de France, et qui a écrit dessus qu'il désirait connaître ma demeure, peut s'adresser à M. J. Larose, rue Dumaine, No. 11.
15 août—4 L. GOIRARD.

ACTIONS sur la Banque de l'Etat, à vendre. S'adresser à Chs. HATREL,
15 août rue de Chartres, No. 123

DEPOT DE BOIS.

W. & K. MURPHY, ayant pris la cour spacieuse dernièrement occupée par MM. Guesnard et Alpuente, faisant face au bassin, et s'étendant en arrière sur la rue des Remparts, entre les rues Toulouse et St. Louis, ont en vendre au public, au meilleur marché, du bois de chauffage, consistant en chêne, pin et frêne; ils ont aussi constamment à vendre du charbon, du sable, de la poix et du goudron, et espèrent par leur attention aux affaires, mériter la protection publique.
W. & K. MURPHY,
au Bassin, No. 132.

50,000 briques à feu de Pensacole à vendre comme ci-dessus. 15 août

VENTE DU SHERIF ET SYNDIC.

W. G. Burgess contre ses créanciers.

A LA Cour de Paroisse—Il sera vendu samedi, 23 du courant, à 4 heures de l'après midi, au bureau du shérif, No. ... rue Condé, en vertu d'un ordre de cour, une ... abandonnés par le dit W. G. Burgess à ses créanciers. Conditions : comptant.
G. W. MORGAN,
15 août shérif et syndic.

P. H. Coltson & co., vs. C. Beranger.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. M. Bluche, juge présidant de la cour susdite, ... en vente publique, le lundi 15 septembre 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un certain lot de terre situé sur le chemin du Bayou, en face de la rue Tremé, mesurant 63 pieds au dit chemin, sur 203 pieds de profondeur, avec les batisses qui se trouvent dessus, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire ci-dessus. Conditions : comptant.
13 août B. BEAUREGARD, marshal

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE ST. BERNARD—Cour des Preuves—Attendu que Gaspard Rupia a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Francisco Llamosas, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Paroisse de St. Bernard, 12 août 1834.
13 août—3 OCTAVE S. ROUSSEAU, juge.

A VENDRE—300 sacs café vert, 1ère. qualité; 500 caisses Vin de Bordeaux, ayant droit au drawback, 300,000 cigares de différentes grandeurs, et qualités ayant droit au drawback, dernièrement reçus par le brick Abencerrage.
GARCIA, BUYO & Co,
8 août rue St. Louis, No. 34.

AVIS—Le public est prévenu de ne pas négocier un billet de la somme de $2200, tiré par le soussigné à l'ordre de Mme. Aimée Gottschalk, et payable le 23 mars 1836. Ce billet, qui est identifié avec un acte de vente passé en avril 1834, chez Carlile Pollock, a été souscrit conditionnellement et pour une considération qui n'est plus valable.
11 août—3 Benj. BUISSON.

LES opérations commerciales faites jusqu'à ce jour par les soussignés sous la raison de John Fehrman, se continueront à partir du 1er. septembre prochain, sous celle de John et D. Fehrman.
JOHN FEHRMAN,
D. FEHRMAN,
11 août—3 rue Gravier, No. 73.

AVIS AU PUBLIC.

VICTOR DE LA COVA et son frère informent le public, en général, qu'étant sur le point de quitter pour toujours cette ville, ils ne doivent rien, à leur connaissance, à qui que ce soit. M. Thomas Fellows de cette ville, est chargé du recouvrement de tout ce qui leur est dû. Ce monsieur, que nous recommandons à nos amis, continuera pour son compte, le même genre d'affaires, en qualité d'agent de commission et de change. Toutes les personnes qui désireraient avoir quelqu'information au sujet des diverses opérations que nous embrassions et qui ne seraient pas encore terminées, peuvent s'adresser au dit même M. Fellows qui a des copies de toutes nos dernières affaires Nlle.-Orléans, 6 août 1834.
6 août—15 VICTOR DE LA COVA & FRERE.

A LOUER—Une belle MAISON située rue Royale, entre les rues Ste. Anne et Orléans. S'adresser à FELIX LABATUT,
15 août—3 rue Royale, No. 175.

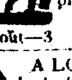

$5 DE RECOMPENSE.

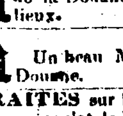

SERONT payées à celui qui ramènera au soussigné, un CHEVAL bais, ayant une étoile blanche au front et les quatre pieds noirs, et la queue très longue.
TRANQUILLE LEMAITRE,
15 août—3 faubourg Bouligny.

A LOUER—Une jolie MAISON, située rue de la Douane, No. 110. S'adresser sur les lieux. 13 août

A LOUER.

Un beau MAGASIN, encoignure Bourbon et Douane. 13 août

TRAITES sur France, à vendre rue de l'Esplanade, au consulat de France. 9 août

VENTES A L'ENCAN

PAR P. A. GUILLOTTE.

MERCREDI, 27 août courant, il sera vendu à 10 heures du matin, rue du Camp, dans l'une des cours des Magasins connus sous le nom des *Trois Sœurs*, 30 MULETS, parfaitement domptés et en parfait état.

Conditions : Toute somme au dessous de $100 comptant; au-dessus à 90 jours, en billets endossés à satisfaction du vendeur. 15 août—5

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu à la Bourse, samedi, 16 du courant, à midi, à la Bourse,

La négresse Ellen, âgée d'environ 22 ans, elle est bonne cuisinière, laveuse, repasseuse et bonne couturière. Elle parle français et anglais, elle a demeuré plus de six ans dans le pays, et a bonne apparence et est active. Elle s'est absentee sans permission il y a un an, et pour cette raison, elle ne sera pas garantie des vices prévus par la loi, mais sous tous les autres rapports elle le sera pleinement.

Conditions : comptant. L'acte de vente se passera en l'étude de Jules Mossy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 15 août

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

JEUDI, 21 du courant, il sera vendu, à 4 heures et demie de l'après-midi, aux établissemens de Mr. Charles Jumonville, situés rive droite du fleuve, en face de la presse à coton d'en bas, une grande quantité de bois de charpente et planches, de toutes qualités, et disposés en lots convenables; 100 à 150 milliers de briques, aussi par lots. Ces matériaux seront transportés en ville à la volonté des acquéreurs, ainsi qu'il sera expliqué lors de la criée.

Conditions : comptant. 15 août

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu aujourd'hui vendredi, 15 du courant, au magasin d'encan, No. 20, rue St. Louis, à midi, sans réserve, 20 caisses de Limons de première qualité; 100 caisses de raisins. 15 août

PAR Jos. LECARPENTIER.

IL sera vendu, samedi 16 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra, 21 pièces de Bandanas, 10 pièces de Badands à fils croisés, 22 do. mouchoirs de soie, 14 shawls de soie de la Chine, 8 shawls en soie, importés et avariés à bord du navire Orwell, capitaine Goto, de Liverpool. 13 août

PAR FERNANDEZ & WHITING.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu le samedi 23 du courant, à 10 heures du matin, au No. 26, rue Bienville, magasin de MM. Cockayne, Watts & co., par leur direction comme syndics des créanciers de leur faillite, les articles suivants, savoir :

Un grand bureau en acajou, un autre commun; un petit bureau; un coffre fort, un autre do. des chaises, bureau pour livres, presses à lettres, balances et divers autres articles; ainsi que le bail du magasin jusqu'au 15 octobre prochain, et le bail du magasin d'en face jusqu'au 1er. novembre prochain.

Conditions : comptant. 13 août

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

SAMEDI, 16 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse de Hewlett,

10 actions de la compagnie des Architectes de la ville de la Nlle.-Orléans, payées en plein.

Conditions ; payables au 1er. novembre prochain, fixe, en billet endossé à satisfaction. 13 août

PAR HEWLETT & BRIGHT.

SAMEDI, 16 du courant, à midi, à la Bourse, il sera vendu la négresse *Linney*, âgée de 18 ans environ, créole du pays, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison, complètement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions:—L'acquéreur se chargera du paiement de deux billets, l'un de $78 92 cents, échéant le 29 courant; l'autre de la même somme, échéant à quatre mois, après, le reste comptant. L'acte de vente sera passé en l'étude de W. W. Christy, not. pub., aux frais de l'acquéreur.
11 août

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le mardi 9 septembre 1834, à Bourse, par ordre de l'honorable Cour de Paroisse de la Nouvelle-Orléans, les propriétés ci-après décrites, consistant en 6 LOTS DE TERRE, (dont quelques uns font des lots de batture) situés dans la cité de Lafayette, faubourg Lavaudais, paroisse Jefferson, étant les propriétés abandonnées par Roudez & Gonville à leurs créanciers; savoir :

Trois Terrains situés situés sur la batture et formant l'encoignure des rues Sixième et Levée, et du débarquement Lafayette.

No. 8, formant l'encoignure des rues Sixième et Levée, et du débarquement Lafayette, ayant 34 pieds 2 pouces de face, sur 115 de profondeur du côté contigu à la rue Sixième, et 143 pieds 8 pouces de l'autre.

No. 7, attenant au No. 8, à la même dimension de face, sur une profondeur de 112 pieds 4 pouces.

No. 6, attenant au No. 7, borné de l'autre côté par la propriété de M. Levi Pierce, à la même dimension de face que les Nos. 8 et 7, sur une profondeur de 141 pieds.

Ces trois lots ont en addition à leur profondeur depuis la rue de la Levée jusqu'au débarquement Lafayette, tous les droits de batture, dont il y a environ 30 pieds, plus ou moins, entre le dit débarquement et le fleuve.

Aussi—Cinq lots situés à l'encoignure de la Levée et rue Septième, savoir :

Le No. 1, formant l'encoignure des rues de la Levée et Septième, mesurent 23 pieds 8 pouces sur la rue de la Levée, sur une profondeur de 96 pieds d'un coté et 103 pieds 1 pouce de l'autre.

Le No. 2, attenant au No. 1, à la même mesure de face sur la rue de la Levée, et une profondeur de 110 pieds 2 pouces.

Le No. 3, attenant au No. 2, à la même mesure de face sur la Levée; et 117 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur.

Le No. 4, attenant au No. 3, à la même mesure de face sur la rue de la Levée, sur une profondeur de 124 pieds 5 pouces.

Le No. 5, attenant au No. 4, et borné de l'autre côté par la propriété de M. Benjamin Buisson; il a la même mesure de face que le No. 4, et une profondeur de ... pieds.

Ces cinq lots sont bornés par derrière par la propriété de M. Buisson, à l'endroit où la largeur de chacun des dits lots est réduite à 32 pieds 11 pouces, ou en d'autres termes, où les dits lots ont 9 pouces de moins de largeur que la partie qui est sur la rue de la Levée.

Le tout conformément au plan fait par M. D. Buisson et déposé au café de la Bourse.

Conditions: Deux 6èmes, payable le 1er. novembre 1834; trois 6èmes, le 1er. mars 1836 et un 6ème le 1er. mars 1836, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passes en l'étude de Wm. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 août—13

$10 DE RECOMPENSE.

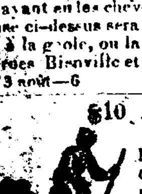

Seront données à quiconque arrêtera la négresse BETZY, de Virginie, ayant été auparavant, pendant ... dans cette ville, et qui est partie marronne de chez le soussigné, ... 10 du présent mois. Betzy a 5 pieds 2 pouces de haut, ou à peu près. Age de 24 ans, elle est ... que une dent de devant, de la mâchoire supérieure, parle un peu lentement, et n'a pas la voix forte; ayant en les cheveux coupés très-courts. La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui la fera loger à la geôle, ou la ramènera rue Bourbon, No. 46, entre les rues Bienville et Douane.
13 août—6 LS. TRIGANT

$10 DE RECOMPENSE

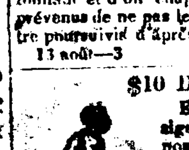

SERONT données à celui qui logera dans une des geoles de cet Etat, ou le conduira chez le soussigné, le nègre JEAN, créole du pays, parlant anglais et français, âgé de 30 ans, taille de 5 pieds 8 pouces; il est connu pour avoir travaillé à bord des bâtiments; il a été vu dimanche dernier dans la rue St. Philippe et du coté des Halles; il était vêtu d'un pantalon et d'un gilet de cotonnade et d'un chapeau de paille. Les capitaines sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis d'après toute la rigueur des lois.
13 août—3 PERILLIAT CADET.

$10 DE RECOMPENSE.

EST partie marronne de chez le soussigné, il y a quelques jours, la négresse nommée ELIZA, elle est d'une forte constitution, de la taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces, et elle a le teint d'un noir foncé. Elle tient habituellement les yeux baissés. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque arrêtera la dite négresse et la logera à la prison de la ville, ou de la paroisse Jefferson. JEAN WOLF
Encoignure de la rue St. Michel, et de la route Sainte Marie. 13 août—3

Bataillon d'Artillerie,

Le bataillon se réunira dimanche prochain, 17 du courant, à 8 heures du matin, sur la calerie de l'hôtel de ville, en bourgeois, pour prendre en considérations plusieurs propositions importantes.
Par ordre du major.
13 août A. SCHREIBER, serg. maj.

GARDES D'ORLEANS,

Attention!!!

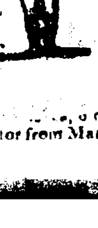

Vous êtes prévenus que la compagnie s'assemblera samedi prochain, 16 du courant, à l'hôtel de ville, pour procéder à la nomination d'un porte-enseigne.
On votera de huit à neuf heures du soir.
Par ordre du capitaine.
G. CRUZAT,
13 août sergent-major

... White Oak,
Curled Elm.

EXCHANGE ON ENGLAND, for sale by
I. OGDEN & Co,
july 6—tf Gravier st

... the premises or ...
Louis Rabassa, in the city.
aug ... june 2 ... J. MAGER. july 23 ... Marshal.

... actions. New Orleans, 6th August, 1834.
aug 6 VICTOR DE LA COVA & BRO.

... 4 to 10 do—now landing ex ship Victor from Marseilles, and for sale by
P. O. SORBE,
aug 4 1.8 Royal str